

Demande de prime Carte d'Abonnement

N.B : Cette demande doit être effectuée par l'administrateur du compte BlueBiz

1. Saisissez à l'écran les informations demandées dans le formulaire ci-après.

2. Enregistrez le formulaire et envoyez-le à l'adresse mail.bluebiz.fr@airfrance.fr

Société (Merci d'écrire en lettres capitales)

Votre référence BlueBiz :

FR* :

Nom de l'entreprise* :

SIRET :

Adresse* :

Code Postal*

Ville*

Type de carte

France-Europe-Afrique du Nord =
299 Blue Credits + 20 Blue Credits (frais de service)

Antilles-Guyane-Réunion =
199 Blue Credits + 20 Blue Credits (frais de service)

Antilles-Guyane-Réunion et France-Europe-Afrique du Nord =
399 Blue Credits + 20 Blue Credits (frais de service)

1^{ère} souscription d'une Carte d'Abonnement

Renouvellement de la Carte d'Abonnement

N°

Début de validité souhaitée de la carte

Carte créée dans un délai de 8 jours maximum à partir de la réception de la demande.

Envoi de la carte à l'adresse du titulaire

Personnelle

Professionnelle

Titulaire de la carte

Mme M.

Date de naissance*

Nom*

Prénom*

Adresse Domicile (N°, type et nom de voie, boîte postale...)

Code Postal*

Ville*

Pays

Téléphone fixe

Portable

E-mail

* A remplir obligatoirement

Flying Blue

Je suis déjà membre du programme de fidélisation
Flying Blue N°

Sinon, ma participation au programme Flying Blue se fera automatiquement et je recevrai mon courrier à :
 mon adresse domicile
 mon adresse professionnelle

Je ne souhaite pas adhérer au programme de fidélisation Flying Blue.

J'accepte de recevoir des informations provenant d'Air France et des partenaires de la Carte d'Abonnement dont je suis titulaire.

Oui Non

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales des Abonnements Air France.*

Date* :

Nom et prénom de l'administrateur
du compte BlueBiz

PARTIE À CONSERVER PAR L'ABONNÉ

Conditions Générales (au 15 avril 2015)

Utilisation de la Carte d'Abonnement

Cette carte est personnelle et non cessible.

Elle offre à son titulaire, un tarif spécifique Abonné, susceptible de modifications ou de suppressions sans préavis, modulé selon les lignes et les tarifs de référence sur lesquels elle s'applique ainsi qu'une franchise bagages spécifique. Pendant sa période de validité, elle permet de voyager au tarif Abonné sur les lignes éligibles de la compagnie Air France et de ses partenaires indiqués sur le site airfrance.fr pour lesquelles elle a été souscrite. La totalité du voyage au tarif Abonné doit être effectuée pendant la validité de la carte.

Dans le cas de voyages internationaux comportant un parcours de pré ou post-acheminement, ce tarif Abonné peut s'additionner au tarif international si le montant de cette addition est plus intéressant que le calcul tarifaire de bout en bout.

Les billets peuvent être émis uniquement par les compagnies aériennes qui garantissent ce tarif ou par les agents agréés. Lors de tout contrôle, cette carte, accompagnée d'une pièce d'identité est exigible. La perte ou vol de cette carte doit être signalée à la Représentation locale d'Air France.

En attendant sa nouvelle carte, le titulaire, si sa qualité d'Abonné peut être vérifiée au travers des systèmes informatiques, pourra continuer à bénéficier du tarif Abonné. Dans le cas contraire, il se verra délivrer des billets au tarif normal applicable, avec possibilité d'obtenir rétroactivement sa réduction.

Toute utilisation frauduleuse exposerait son auteur à la saisie immédiate de la carte sans préjudice des poursuites judiciaires qui pourraient s'ensuivre.

Le choix du titulaire de souscrire à l'offre d'un partenaire à la signature du contrat d'Abonnement autorise la compagnie Air France à transmettre à ce partenaire les informations personnelles suivantes : Nom – Prénom – n° de téléphone professionnel – E-mail professionnel.

Modification du contrat

Du fait du transporteur : Toute modification de programme entraînant une augmentation du nombre de fréquences est au bénéfice du passager. Toute diminution du nombre de fréquences et toute suppression de ligne, qu'elles soient temporaires ou définitives, ne donne droit à aucun remboursement de la carte.

Du fait du titulaire ou du souscripteur : La modification du contrat doit être demandée au moins 8 jours à l'avance. Elle n'est admise que pour la substitution au contrat initial d'un contrat d'une valeur supérieure. Calculer, au prorata des mois d'utilisation, la valeur résiduelle du contrat initial et percevoir la différence avec le nouveau contrat d'un an. Tout mois commencé est considéré comme achevé. Dans les autres cas que celui prévu ci-dessus, toute modification du contrat entraîne la résiliation dans les conditions indiquées au paragraphe "Résiliation du contrat".

Résiliation du contrat

Du fait du transporteur : Toute suppression d'une carte d'Abonnement donne droit au remboursement de la carte calculé en tenant compte de sa valeur résiduelle obtenue au prorata des mois d'utilisation. Tout mois commencé étant considéré comme achevé.

Du fait du titulaire ou du souscripteur : remboursement en Blue Credits qui sera exclusivement effectué au bénéfice du souscripteur de la carte.

Carte 1 an : résiliation possible jusqu'au 4ème mois après la date de souscription (tout mois commencé étant considéré comme achevé). Remboursement en Blue Credits de 35 % du montant de la prime.

Plus de 4 mois : Aucun remboursement.

Flying Blue

L'adhésion au programme de fidélisation AIR FRANCE KLM est automatique pour les non-adhérents. Si cette adhésion n'est pas souhaitée, il suffit de cocher la case correspondante au recto de ce formulaire.

Les conditions générales du programme Flying Blue sont disponibles sur simple demande auprès d'Air France. La première souscription d'une carte d'Abonnement France-Europe-Afrique du Nord ou Antilles-Guyane-Réunion rapporte un bonus de 1 000 Miles-Statut. Leur renouvellement, dans les 90 jours, offre un bonus de 5 000 Miles-Statut.

Pour les cartes combinées Antilles-Guyane-Réunion et France-Europe-Afrique du Nord, la première souscription rapporte un bonus de 5 000 Miles-Statut. Son renouvellement dans les 90 jours, offre un bonus de 10 000 Miles-Statut.

Données personnelles

AIR FRANCE est responsable du traitement des données personnelles relatives aux titulaires d'une carte d'abonnement, conformément à la réglementation française applicables en matière de Protection des Données, à savoir la loi 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données personnelles relatives au titulaire d'une carte d'abonnement pourront être utilisées et échangées par AIR FRANCE et ses Partenaires afin notamment d'assurer le traitement des opérations liées aux cartes d'abonnement. Ces données pourront être communiquées au souscripteur de la carte d'abonnement à des fins statistiques globales ou individualisées qu'il soit le titulaire ou non.

Par ailleurs, afin de permettre à AIR FRANCE ou à ses partenaires de proposer des produits et des services, ainsi qu'à des fins de marketing direct ou de communication, les informations vous concernant pourront être échangées en toute confidentialité entre Air France et ses Partenaires, pour leur usage exclusif, si vous avez coché les cases prévues à cet effet sur le formulaire d'adhésion.

Vous pouvez à tout moment demander à ne plus être contacté à des fins de marketing direct et disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour toute demande, vous pouvez vous adresser par courrier à Air France - JH.HA - 30 Avenue Léon Gaumont 75985 Paris Cedex 20.